

1- Admission

La course est ouverte à tous, licenciés ou non à partir de la catégorie cadets pour la course 8 km, à partir de la catégorie Junior pour la course de 14km, et à partir de la catégorie espoirs pour la course de 23km.

2- Description

Cette course hors stade se déroule sur un parcours d'une seule boucle en pleine nature à 14H pour le parcours de 23km avec 800m de dénivelé, 14h45 pour le parcours de 14 kms avec 280 m de dénivelé et à 15h pour les 8 kms avec 190 m de dénivelé, départ et arrivée dans le village.

Une course non chronométrée pour les enfants est prévue à 14H10.

3- Inscriptions

Exclusivement en ligne au prix de : 8 km: 9€ / 14 km: 15€ / 23 km: 20€ à partir du 27/07 et jusqu'à minuit la veille de la course, 1€ par coureur sera prélevé au profit de l'association «Le secret de Julia ». L'inscription sera majorée le jour de la course.

Est exigé pour les participants majeurs :

- une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Est exigé pour les participants mineurs :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

Seules les 600 premières inscriptions seront prises en compte.

4- Ravitaillement, équipement.

Ravitaillements de parcours : Un seul ravitaillement liquide pour le parcours de 8 kms. Deux ravitaillements solides pour les parcours de 14km et 23km.

Ravitaillement final: à l'arrivée

Chaque participant devra adapter son équipement aux conditions météorologiques du moment en particulier en cas de fortes chaleurs.

5- Récompenses

Un lot sera offert à chaque participant lors du retrait des dossards.

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course sont récompensés uniquement pour le classement scratch. Hommes et femmes de La Tour en Jarez seront récompensés sur leurs meilleurs temps

6- Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

7- Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer le jour de la course sur le lieu de départ à partir de 11H.

8- Assurance

L'organisateur souscrit une assurance garantissant tous les participants.

Individuelle accidents : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

9 – Secours

L'organisateur met en place un service de secours et une médicalisation de la course par un médecin.

10 – Environnement

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement

11 – Sécurité

La course sera balisée avec de la rubalise et par des panneaux. Des signaleurs seront présents à chaque intersection de route et des aiguilleurs tout au long du parcours. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

Des contrôles pourront être effectués par des commissaires de course sur le parcours. Un coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

12 – Chronométrage

Le chronométrage sera réalisé au moyen de dossards avec puces électroniques intégrées.

13- Annulation

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.